

Confidentialité



L'ensemble des informations de votre prise en charge est soumis au secret professionnel et au respect de la confidentialité, confiés à l'équipe de soin. Seules les personnes pour lesquelles vous aurez donné votre autorisation aux équipes médicales et soignantes, pourront recevoir des informations vous concernant.

Le GHBS dispose de traitements automatisés, sécurisés et déclarés auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour assurer la gestion de votre dossier patient. Ces données sont protégées par le secret médical et régies par une charte du bon usage des ressources informatiques. Elles sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement pour traitement statistique.

En consultation ou en hospitalisation (ou bien dans le cadre de la recherche clinique), des renseignements vous concernant vous sont demandés et font l'objet d'un traitement qui répond aux exigences de la loi*.

*La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, garantissant la protection des informations nominatives traitées (www.cnil.fr).

LA DIVULGATION DE VOTRE PRÉSENCE

Si vous le souhaitez, les services de l'hôpital ne pourront révéler à personne votre présence dans l'établissement, pas même à vos proches. Vous pouvez le signaler au gestionnaire administratif dès votre premier passage ou, lors de votre entrée, à un membre de votre service d'hospitalisation.

